

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des président et secrétaire de la  
Commission de réaffectation des membres du personnel  
technique des Centres psycho-médico-sociaux organisé par  
la Communauté française et des membres du personnel du  
service d'inspection chargés de la surveillance de ces  
centres psycho-médico-sociaux**

**A.Gt 20-01-2016**

**M.B. 12-02-2016**

**Modification :**

**A.Gt 28-11-2016 – M.B. 18-12-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, notamment les articles 97 et 98, tels que modifiés ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2007 portant désignation des présidents, membres, délégué du Gouvernement et secrétaire de la commission de réaffectation prévue à l'article 97 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

*Modifié par A.Gt 28-11-2018*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de président et secrétaire de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française :

1° Président : M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général ;

2° Secrétaire : Mme Murielle ISTACE, Attachée. *[remplacé par A.Gt 28-11-2018]*

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2007 portant désignation des présidents, membres, délégué du Gouvernement et secrétaire de la commission de réaffectation prévue à l'article 97 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté

française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux est abrogé.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Bruxelles, le 20 janvier 2016.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Joëlle MILQUET

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances,

Isabelle SIMONIS